



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le 04 MARS 2010

Référence : D10004757

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 9 février dernier, vous m'avez fait part de vos légitimes attentes dans le cadre du transfert des parcs aux départements défini par la loi du 26 octobre 2009.

Je constate qu'à l'occasion des différentes réunions qui se sont tenues au sein de mon cabinet, avec le secrétariat général ou la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, vous avez pu utilement contribuer à l'élaboration des documents qui permettent d'apporter les garanties souhaitées, tant en ce qui concerne les repositionnements d'agents pour éviter les mobilités géographiques, que pour les conditions de la mise à disposition sans limitation de durée. Comme vous le savez, ces documents ont été diffusés pour mise en œuvre le 11 février dernier et je puis vous assurer que mes services prêteront la plus grande attention à leur suivi.

S'agissant des mesures catégorielles, comme mon cabinet s'y était engagé, une réunion d'arbitrage interministériel s'est tenue auprès du cabinet du Premier ministre le 13 janvier 2010. A cette occasion, à la suite de l'implication personnelle forte de mes représentants, ont pu être actés le relèvement des plafonds de la prime de métier dont les ouvriers des parcs et ateliers ont bénéficié dès février 2009 ainsi que le principe de la revalorisation des premiers niveaux de la grille de classification selon des modalités qui devraient être finalisées très prochainement. En ce qui concerne la prime de rendement, les modalités de sa revalorisation peuvent encore faire l'objet d'une évolution pour proposer un projet susceptible d'aboutir à un texte consensuel avec les partenaires ministériels.

Vous souhaitez aussi un éclairage sur les conditions de versement de la double pension FSPOEIE et CNRACL. Des simulations, réalisées par les services du ministre du budget, vous ont été communiquées, permettant de préciser le principe de l'application de ces deux régimes.

Par ailleurs, les projets d'actualisation et de modification du décret du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers vous ont été présentés en première intention. Bien entendu, d'autres réunions de concertation sur ce texte sont prévues avec vos représentants.

Monsieur Patrick GROSROYAT
USEE CFDT
30, passage de l'Arche
Bureau 3C07
92055 LA DEFENSE CEDEX

En matière de conditions d'intégration dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, mes services s'attachent, dans toute la mesure du possible et dans le cadre des travaux interministériels, à préserver, dans le choix des correspondances, le maintien des niveaux de rémunération et de fonctions ainsi que les perspectives de déroulement de carrière. Une réunion d'arbitrage interministériel sera certainement nécessaire. Avant cela, une réunion de concertation avec les organisations syndicales sera organisée dans le courant du mois de mars.

Enfin, comme je vous l'avais indiqué dans un courrier précédent, l'organisation des missions des OPA dans les directions interdépartementales des routes ou dans les services de navigation sera précisée au cours du premier semestre 2010, lorsque la deuxième vague de transfert sera connue. Vous serez bien sûr invités à participer à des échanges sur ces points, avec alors un état des lieux en assurant une meilleure lisibilité.

J'espère vous avoir apporté les assurances nécessaires quant à ma vigilance et celle de mes services à l'égard de la situation des personnels concernés. A ce titre, si vous l'estimez utile, je demanderai à mon cabinet d'organiser une nouvelle audience dans le courant du mois d'avril.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORTLOO